



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique (Loi sur l'eau) concernant la construction d'une usine de traitement d'eau potable sur le BLAVET – AMONT – MANGOER II sera ouverte du lundi 17 décembre 2012 au vendredi 18 janvier 2013 inclus dans la commune de Cléguérec (siège d'enquête) où toute personne pourra consulter le dossier comportant une étude d'impact pendant les horaires d'ouverture au public.

Aucune observation n'a été émise par l'autorité environnementale (information consultable sur les sites Internet de la DREAL Bretagne et de la préfecture du Morbihan).

Ce projet est présenté par Monsieur le président du syndicat de l'eau du Morbihan. Toute information sur le dossier peut être demandée à ce dernier.

Le projet fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie des prescriptions ou à un refus.

Sont désignés par Monsieur le président du tribunal administratif, en qualité de membres de la commission d'enquête :

- Président : - Monsieur Albert CHAUDOYE, Ingénieur des TPE en retraite,
- Membres titulaires : - Madame Michelle TANGUY, chargée d'études urbanisme  
environnement,  
- Monsieur René ALLENO, commercial dans l'agro-alimentaire,
- Membre suppléant : - Mme Hervelyne DANET, infirmière anesthésiste

En cas d'impossibilité du président de la commission d'enquête d'assurer la mission qui lui a été confiée, la présidence de la commission sera assurée par Mme Michelle TANGUY, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public en mairie de Cléguérec aux jours et heures suivants :

- lundi 17 décembre 2012 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 28 décembre 2012 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 3 janvier 2013 de 14 h 00 à 17 h 00
- mercredi 9 janvier 2013 de 14 h 00 à 17 h 00
- vendredi 18 janvier 2013 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et dans la mairie de Cléguérec du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture du Morbihan, pour une durée qui ne peut être inférieure à un an à compter de la date de clôture de l'enquête.